

EXTRAIT DE LA DELIBERATION DE
L'ASSEMBLEE GENERALE ORDINAIRE DU 16 JUIN 1998

L'an mil neuf cent quatre vingt dix huit, le seize juin à 17 heures, les actionnaires de la Société AEB Electricité se sont réunis au siège social, ZI rue la Fontaine à St-Germain-du-Puy, en Assemblée Générale Ordinaire sur la convocation qui en a été faite par le Conseil d'Administration par lettres adressées le 28 Mai 1998 à chacun des actionnaires.

Il a été dressé une feuille de présence, qui a été émargée par chaque membre de l'Assemblée, en entrant en séance.

M. Pierre FERRAND préside la séance, en sa qualité de Président du Conseil d'Administration.

Mme Michèle FERRAND et M. FERRAND Emmanuel sont appelés comme Scrutateurs et M. FERRAND Olivier est désigné comme Secrétaire.

Monsieur le Président constate, en outre, la présence du Commissaire aux Comptes.

Il constate enfin que la feuille de présence, certifiée exacte par les membres du bureau, fait ressortir que les actionnaires, présents ou représentés, possèdent plus du quart des actions ayant le droit de vote. En conséquence, l'Assemblée peut valablement délibérer.

Il rappelle ensuite que l'ordre du jour de l'Assemblée est le suivant :

- Rapport du Conseil d'Administration sur la gestion de l'exercice clos le 31 Décembre 1997
- Rapports du Commissaire sur les comptes de cet exercice et sur les conventions visées à l'article 101 de la loi du 24 Juillet 1966
- Approbation desdits comptes et desdites conventions
- Quitus aux administrateurs
- Affectation des résultats
- Renouvellement des fonctions de deux administrateurs
- Désignation d'un nouveau Commissaire aux Comptes suppléant
- Questions diverses

Puis, il dépose sur le bureau et met à la disposition des actionnaires :

../..

- Copies des lettres de convocation
- La feuille de présence de l'Assemblée
- L'inventaire, les comptes annuels, l'annexe et le bilan de l'exercice clos le 31 Décembre 1997
- Le rapport du Conseil d'Administration
- Les rapports du Commissaire aux Comptes
- Et le projet des résolutions qui seront soumises à l'Assemblée

Le Président déclare que l'inventaire, les comptes annuels, l'annexe, le bilan, le rapport du Conseil d'Administration, les rapports du Commissaire aux Comptes, la liste des actionnaires, le projet des résolutions, ainsi que tous les autres documents et renseignements mentionnés aux articles 168 de la loi du 24 Juillet 1966 et 135 du décret du 23 Mars 1967, ont été tenus à la disposition des actionnaires, au siège social, à compter de la convocation de l'Assemblée.

Le Président donne ensuite lecture du rapport du Conseil d'Administration.

Puis, à la demande du Président, le Commissaire aux Comptes donne lecture de ses rapports.

Ces lectures terminées, le Président ouvre la discussion.

Diverses observations sont échangées et le Président est amené à fournir quelques précisions concernant le rapport du Conseil d'Administration.

La discussion close et personne ne demandant plus la parole, le Président met successivement aux voix les résolutions suivantes, découlant de l'ordre du jour :

.....

CINQUIEME RESOLUTION

L'Assemblée Générale désigne la Société COGEP, route d'Orléans à St-Doulchard, en qualité de Commissaire aux Comptes suppléant pour la durée restant à courir du mandat du Commissaire aux Comptes titulaire, c'est à dire jusqu'à l'issue de l'Assemblée Générale appelée à se prononcer sur les comptes de l'exercice clos le 31 Décembre 1998.

Cette résolution est adoptée à l'unanimité

Plus rien n'étant à l'ordre du jour, la séance est levée et le présent procès-verbal a été signé, après lecture, par tous les membres du bureau.

Le Président
 Signé: P. Ferraud

Le Secrétaire
 Signé: D. Ferraud

Un Scrutateur
 Signé: E. Ferraud

Un Scrutateur
 Signé: M. M. Ferraud

Pour extrait certifié exact

Le Président du Conseil d'Administration

